



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

## Direction EDUCATION

Tél. 04 94 36 47 97

Fax. 04 94 36 81 50

[igiovannoni@mairie-toulon.fr](mailto:igiovannoni@mairie-toulon.fr)

## PROCÉDURE DE DÉROGATION HORS COMMUNE

Vous sollicitez une dérogation pour inscrire votre enfant dans une école d'une autre commune que celle de votre résidence. Qu'il s'agisse d'une première demande (en maternelle ou en élémentaire) ou d'un renouvellement dans le cas d'une poursuite de scolarité (en élémentaire), vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre selon votre situation.

### • Inscription dans une autre commune que la Ville de TOULON

1. Remplissez complètement le formulaire de demande de dérogation hors commune,
2. Joignez l'ensemble des documents demandés (voir ci-dessous),
3. Retournez le dossier complet à la Direction Education, sise 256 avenue de la Victoire Bât D 83000 TOULON,
4. Si votre demande est acceptée par la commission de dérogation, effectuez les démarches auprès de la commune d'accueil, muni de l'accord qui vous sera envoyé par courrier à votre domicile.

### • Inscription dans la commune de TOULON

1. Remplissez complètement le formulaire de demande de dérogation hors commune,
2. Joignez l'ensemble des documents demandés (voir ci-dessous),
3. Retournez le dossier complet à la Direction Education, sise 256 avenue de la Victoire Bât D 83000 TOULON, qui vous informera par courrier à votre domicile de la décision de la commission.

### • Pièces à joindre au dossier

#### Dans tous les cas, joindre au formulaire de demande de dérogation :

- Un courrier motivant votre demande,
- Une attestation de l'employeur des parents précisant les horaires de travail,
- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile,
- Si l'aîné(e) est déjà scolarisé(e) sur la commune où vous souhaitez scolariser votre enfant : joindre un certificat de scolarité,
- En cas de demande de scolarisation sur Toulon : joindre l'accord préalable de la commune de résidence,
- Tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande.

#### En cas de garde par une tierce personne :

- Assistante Maternelle : fournir ses agrément et justificatif de domicile,
- Grands-parents : fournir leur justificatif de domicile.



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Éducation  
Tél. 04 94 36 32 13  
Fax. 04 94 36 36 42  
[igiovannoni@mairie-toulon.fr](mailto:igiovannoni@mairie-toulon.fr)

## Demande de dérogation de scolarisation hors commune

Année 20.... / 20....  Première demande  Renouvellement (poursuite de scolarité)

### • Renseignements relatifs à l'enfant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : ..../.../.....

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

École souhaitée : \_\_\_\_\_

PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

École fréquentée actuellement par l'enfant : \_\_\_\_\_

PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### • Renseignements relatifs au(x) responsable(s) légal(ux)

	Responsable 1	Responsable 2
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Qualité (père, mère, tuteur...)	_____	_____
Adresse	_____ _____	_____ _____
Téléphone	_____	_____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la Ville de TOULON tout changement de situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :  Mère  Père  Tuteur

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :  Date d'instruction :  Date de commission :

